Le dépôt *direct*

PERSONNES INDEMNISÉES PAR LA CSST ET PAR LA DIRECTION DE L'IVAC

Simple, rapide et efficace !

La prévention, j'y travaille !
CSST

Simplifiez-vous la vie grâce au dépôt direct

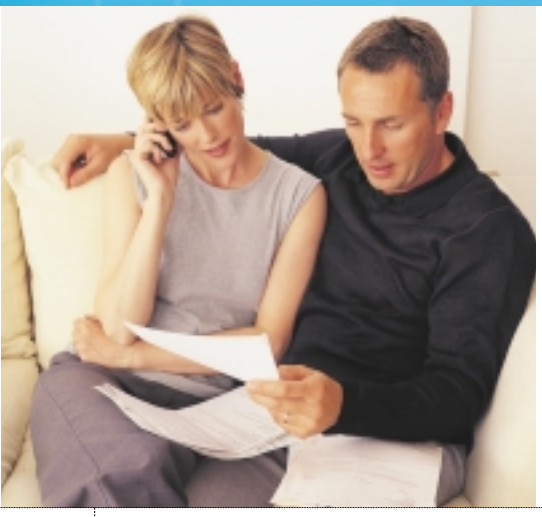

Finies les attentes à la banque ou à la caisse populaire. Finis les risques de perte ou de vol de chèques. Fini aussi d'attendre le courrier. Et plus besoin de vous déplacer pour aller déposer votre chèque.

Si vous optez pour le dépôt direct, les sommes que la CSST vous verse seront déposées directement dans votre compte bancaire. Pour chaque opération, vous recevrez un avis indiquant le montant du dépôt et fournissant les explications nécessaires.

Inscrivez-vous dès maintenant en remplissant le formulaire ci-dessous.

Le dépôt direct, c'est simple, rapide et efficace !

DEMANDE D'INSCRIPTION AU DÉPÔT DIRECT OU DE MODIFICATION | **PERSONNES INDEMNISÉES PAR LA CSST ET PAR LA DIRECTION DE L'IVAC**

☐ **Inscription** Date d'entrée en vigueur ____ ____ ____ (Jour Mois Année)

☐ **Modification** (compte bancaire) Date d'entrée en vigueur ____ ____ ____ (Jour Mois Année)

Renseignements personnels (écrire en majuscules)

Nom _____ Prénom _____ N° de dossier _____

N° d'assurance maladie _____

Adresse

N° _____ Rue _____ App. _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

N° de téléphone ( ) ____ - ____

Renseignements sur votre compte bancaire (écrire en majuscules)

Nom de l'institution financière _____

N° de compte _____

- **Veuillez joindre un spécimen de chèque portant la mention « ANNULÉ ».**
- **Signez et retournez ce formulaire au bureau de la CSST de votre région, à la Direction de l'IVAC ou au Service des activités centralisées, selon le cas (voir les adresses ci-dessous).**

Signature _____ Date _____

Note. – Dans le cas où un dépôt ne pourrait être effectué, nous vous enverrons un chèque.
Vous pouvez annuler votre inscription au dépôt direct quand vous le voulez en téléphonant à la personne responsable de votre dossier à la CSST.

Imprimer

Pour trouver les coordonnées du bureau régional le plus près de chez-vous, nous vous invitons à consulter la section Contacts de notre site web: www.csst.qc.ca/contacts

- Avez-vous signé le formulaire ?
- Avez-vous joint un spécimen de chèque portant la mention « annulé » ?

Le dépôt direct

PERSONNES INDEMNISÉES PAR LA CSST ET PAR LA DIRECTION DE L'IVAC

La prévention, j'y travaille !

CSST

Québec